



CTPIR IDF OM

Déclaration Liminaire

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs.

Nous voici donc à la première réunion de cette improbable région Ile de France-Outre mer dont la continuité territoriale est à l'égal de la lumineuse administration qui l'a construite.

La réunion de ce CTPIR est l'occasion de rappeler l'absence d'existence juridique des DIR, ce dont nous nous moquerions si ce n'était l'outil de la restructuration de notre administration, le directeur faisant retomber sur les directeurs territoriaux la responsabilité des conséquences humaines de la casse.

La CGT ne tombe pas dans ce piège même si nous regrettons le suivisme d'un trop grand nombre de ces cadres qui semblent vouloir oublier les conséquences de leurs ordres ou consignes et ne pas prendre le recul nécessaire pour prendre en compte la violence générée par leur comportement.

Il s'est passé sur cette région des événements, certains dramatiques, qui ne peuvent passer par perte et profit. Il faudra bien tirer les conséquences, non seulement en terme de pression, de conditions de travail, de mal vivre professionnel que de gestion de la casse du service public de la PJJ, et cela ne pourra pas se faire sans moyen et sans regard extérieur. Nous serons particulièrement vigilants sur ce point.

Le seul avantage du périmètre de ce CTP, c'est que nous allons enfin pouvoir mettre sur la table la gestion exotique de territoires lointains. Cela fait des décennies que l'on colporte des rumeurs mais aussi des exemples de comportements inacceptables de l'administration en générale et de la PJJ en particulier. Cela s'est traduit, dans le passé, par le rappel ou le déplacement en urgence de tel ou tel cadre ou fonctionnaire, par des fins de contrat de personnels recrutés localement, par des conventions avec d'étranges associations dont la pratique interpelle les populations et leurs représentants. Pour la CGT, nous porterons les dossiers en métropole, mais ce sont les centrales sœurs (USTKE, UTG, CGT Réunion, Guadeloupe, Mayotte et Martinique) qui choisiront les modes d'intervention sur leurs territoires.

Si la république est une et indivisible paraît-il, la loi ne semble pas la même partout. Peut-on vraiment abandonner à leur sort des mineurs clandestins. Par exemple, Haïtiens pour la Caraïbe, Brésiliens pour la Guyane, Comoriens pour Mayotte ou la Réunion, au nom du recentrage au pénal de notre administration ? Le rôle de l'Etat n'est-il pas, justement, de prendre en compte les réalités et de ne pas faire reposer sur les collectivités les conséquences de ses choix politiques.

Nous ne parlerons pas ici de l'absence de médecine de prévention à Mayotte...

Montreuil, le 15 décembre 2009

Nous ne nous étendrons pas sur les milliers d'euros, en temps, en notes, en moyens et en communication sur la pandémie grippale, pour la métropole mais qu'est ce qui était en place dans les DOM et les TOM ?

A la CGT, nous attendons que vous mettiez autant d'énergie et de moyens sur les conditions de travail que vous n'en mettez sur un simple grippe, sauf à considérer que l'objet de cette menace était d'occulter les vrais débats ? A ce jour, la réorganisation des services Publics et ses méthodes a certainement causé plus de dommage que cette grippe...

Même si l'exercice annuel obligatoire sur la formation est important.

Même si nos craintes sur le reformatage systématique de l'appareil de formation se réalisent un peu plus chaque jour et que la mise en œuvre à partir de 2010/2011 des préconisations du rapport LEBRIS conduira à la privatisation de fait de la formation initiale sur le modèle de la territoriale...

Même si nous craignons que la mise en place des plates formes formation soit le prémice à un abandon de la plus grande part de la formation continue spécifique et la multiplication des appels d'offre systématiques à des entreprises privées ce qui se traduit déjà par l'appel d'offre lancé pour la préparation aux concours... Même si nous restons vigilants sur cet enjeu stratégique...

Dans l'ordre du jour de ce CTP, ce que nous voulons souligner, c'est ce qui concerne la réorganisation de notre administration, parce que l'emploi et les conditions de travail sont au cœur de nos préoccupations.

Nous commencerons par des demandes d'explication sur la mise en place des plates-formes. En effet, alors que l'on nous explique la nécessité des plates-formes justice, les DOM comme la Corse vont s'inscrire dans des plates formes préfectorales. Nous aimerions donc avoir des explications sur le fonctionnement de cette double commande.

Pour ce qui concerne le « machin » mis en place à Savigny, nous rappelons notre opposition à ces chimères administratives, services non créés, donc sans existence. Vous savez, nous savons que le secrétariat général et la Ministre ont déjà signé l'arrêt de mort de ces objets administratifs non identifiés. Demander à des personnes de muter et de s'investir sur un poste qui sera remis en cause dans les prochains mois relève de la maltraitance.

Sur le cadre, nous souhaitons avoir des explications sur la méthode qui consiste à faire passer des établissements en CROSM-MS, ce qui doit garantir leur existence juridique, nous attendons toujours les publications des arrêtés au JO... Transformer immédiatement certains de ces EPE en CEF relève d'une autre procédure, ou impose une procédure modificative. Pouvez-vous nous dire quels seront les moyens administratifs et réglementaires que vous mettrez en place ?

Enfin, sur les territoires, nous notons la violente attaque contre les services qui se traduit par la suppression de postes de directeurs et la création des services mastodontes. Nous connaissons les ratios fonction publique, nous ne sommes pas surpris, mais clairement, nous pensons que l'éloignement du pilotage et des fonctions support comme vous dite, sera source de dégradation des conditions de travail et du service public.

Montreuil, le 15 décembre 2009

Comme nous savons que le projet de la direction et de la fonction publique ne garantit pas la pérennité des toutes les directions départementales d'Ile de France – la situation des DOM restant particulière puisqu'ils sont aussi région administrative – Nous serons particulièrement vigilants aux arrêtés de nomination des personnels quitte à relancer des actions de recours parce qu'il devient évident que pour plus de « fluidité » comme le demande la Cour des Comptes, le projet de nommer les personnels sur des territoires les plus larges possibles facilitera la mobilité contrainte inter service et le remplacement sans recourir aux CAP... Un SA, un AA ou un AT nommé « dans l'administration », comme c'est le cas aujourd'hui à la PJJ, le programme H@rmonie PJJ ne sachant, soit disant, pas faire ce que fait Harmonie Pénitentiaire peut être déplacé par l'administration à sa guise ! Un éducateur nommé à la DD ou pire DID, ce que reconnaissent sous la torture certains directeurs territoriaux, pourra non seulement être mobile géographiquement, mais aussi fonctionnellement et passer du MO à l'hébergement, de l'insertion à l'EPM par simple décision du directeur.

C'est cette logique de fermetures, de déplacements perpétuels, d'insécurisation, de perte de repères professionnels qui est à l'œuvre à France Télécom avec le coût humain que l'on connaît. Il serait temps que la PJJ cesse de copier cette méthode... Même si ce sont les mêmes cabinets de conseil et d'audit qui sont à l'œuvre...

Vous avez choisi de restructurer, de casser le service public pour le réduire ou le revendre au privé. Le rôle des syndicats est d'informer les personnels, de les mobiliser, de s'opposer à ce projet idéologique parce que le coût social sera immense et que l'on ne construit pas une réforme sans tenir compte réellement des indicateurs médicaux et sociaux sans en tirer toutes les conséquences...

Vous laissez le fossé se creuser, si la maladie sera la réponse de certains, la soumission ou la fuite pour d'autres, la violence pourrait être la solution pour d'autres. Tournée contre eux mêmes, vous pourrez toujours tenter de nier le lien avec l'institution ! Toutefois, elle pourrait aussi se tourner contre certains cadres intermédiaires vécus comme des tyrans locaux ou contre les biens mobiliers et immobiliers. Il suffit de fouiller sur ce qui se passe ou s'est passé à l'équipement, à la SNCF ou dans le Privé.

Nous ne justifions pas par avance quoi que ce soit, nous vous alertons. Si vous ne tenez pas compte de ces avertissements, vous porterez seuls la responsabilité des actes désespérés, et vous nous trouverez aux côtés des collègues que vous aurez conduits dans l'impasse, parce que le rôle des organisations syndicales responsables est d'être au côté de ceux qui subissent la violence sociale.

Les élus CGT,

Jean Christophe Bermond – La Réunion

Robert Boulardin – Guyane

Philippe Petit – Ile de France

Jean Michel Rey – Ile de France